



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 14 février 2013

La Poste

La CGT FAPT demande des mesures concrètes à La Poste

- l'arrêt des suppressions d'emplois et de restructurations qui ne visent qu'à augmenter la rentabilité,
- la transformation en CDI de 21000 emplois à temps complets correspondant à la force de travail variable (CDD, intérim, Heures Supplémentaires),
- la mise en place d'un volant de remplacement à 25 % minimum,
- de véritables négociations salariales pour des augmentations significatives et le versement exceptionnel de 400 euros immédiatement pour tous les personnels du groupe La Poste (hors intéressement),
- procéder à un audit des personnels par des experts indépendants afin de repenser le travail avec des services de ressources humaines de proximité, le développement de l'encadrement et de la maîtrise de proximité sur tous les sites,
- une réelle capacité d'intervention et de contre proposition, l'arrêt de toutes formes de pression ou de harcèlement, la fin de l'infantilisation, la ré humanisation des relations hiérarchiques et le respect de la vie privée.

LE 5 MARS : GAGNONS DU CONCRET POUR LES POSTIERS PAR LA MOBILISATION

Empêchons la transposition dans la loi d'un accord scélérat

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un accord interprofessionnel d'une extrême gravité pour les droits des salariés. Ce qui a été présenté comme de nouveaux droits pour les salariés est virtuel et renvoyé à d'hypothétiques négociations ultérieures.

En revanche, de nombreuses dispositions immédiates vont accélérer les licenciements, les rendre moins coûteuses pour les entreprises et moins facilement contestables par les salariés.

Elles vont accroître :

- la précarité : le grand retour du CDI . Nous l'avons trop connu à La Poste. Il a été supprimé grâce à la lutte des personnels et de la CGT, Nous ne voulons pas revenir à la situation où les postiers attendaient le matin devant le téléphone pour savoir s'ils allaient travailler.

- la pression sur les salaires : choix entre le maintien du salaire ou du temps de travail.

Dans une entreprise comme la nôtre, où sous prétexte de l'évolution des activités, La Poste ne cesse de changer les organisations de travail, cette mesure est inacceptable.

- généraliser la mobilité professionnelle forcée, tout en réduisant les moyens actuels de défense devant la justice. Là aussi, la généralisation dans la loi d'une acceptation de la mobilité obligatoire conduirait à des bouleversements professionnels et familiaux.

- Les pouvoirs de l'employeur seront renforcés dans les instances et de plus en plus dépendants de son bon vouloir du patronat,

La CGT avec les postières et les postiers n'entend pas accepter ce diktat et fera tout pour que cet accord ne soit pas transposé dans la loi. Ce ne sont pas de plus de précarité et de flexibilité dont les salariés ont besoin mais de réponses nouvelles pour les droits sociaux, d'emplois et d'augmentation des salaires et des pensions.

La mobilisation pour peser sur les négociations à La Poste

Bien que la CGT soit non signataire de l'accord cadre à La Poste, elle entend bien avec les postières et les postiers, investir les négociations à venir pour faire entendre leurs revendications et obtenir leur satisfaction.

Le mécontentement gronde : manque d'effectifs, horaires à rallonge, changement de planning, difficultés à poser des congés, application des règles RH à géométrie variable. Nous ne pouvons nous contenter de ruminer chacun dans notre coin. Rien n'a changé avec l'accord cadre, au contraire, La Poste cherche à rattraper le temps "perdu" de 2012. Il faut nous faire entendre. Là où des luttes sont menées, il y a des réponses aux attentes des personnels.

Mais nous avons besoin d'élargir cette mobilisation.

Les propositions pour améliorer notre quotidien nous en avons toutes et tous. Les travailler, les construire, les mettre en débat avec le personnel et la CGT, les porter lors d'une mobilisation d'ampleur sont le seul moyen de peser sur la direction de La Poste.

Le travail et la répartition des richesses au cœur de la bataille

La Poste comme l'ensemble du patronat considère le travail comme un coût qu'elle veut réduire et recherche donc le maximum de flexibilité du travail.

Cette démarche est valable dans toutes les entreprises comme en témoigne cet accord national interprofessionnel relatif à la compétitivité des entreprises. La finalité : donner toujours plus d'argent aux actionnaires. Le travail est créateur de richesses, c'est leur répartition qu'il faut revoir

Pour la CGT et les postiers comme pour tous les salariés, le travail par sa reconnaissance doit permettre de «gagner et vivre sa vie» et d'assurer un développement personnel et collectif sans atteinte à la santé tout en préservant les valeurs qui doivent fonder notre activité professionnelle : la qualité du service public.

Le 5 mars, ensemble décidons de notre avenir

La visibilité de la mobilisation sera nécessaire. C'est donc l'arrêt de travail que nous devons mettre en débat dans nos services.

(La Fédération CGT FAPT déposera un préavis de grève)

Salaires

Nous sommes en pleine négociation salariale à La Poste.

La plénière conclusive devrait avoir lieu le 6 mars au lendemain de la journée unitaire d'actions.

C'est l'occasion de nous faire entendre.

A la date de ce jour, La Poste ne propose que 1,4 % pour les ACOS, rien pour les AFOS. Les seules autres mesures sont des gains de pouvoir d'achat (Titre Restaurant, participation à la complémentaire santé, ...), et inégalitaires.

La mobilisation sur les salaires monte dans les services au vu des remontées de la pétition CGT.

Agissons ensemble le 5 mars pour l'augmentation des salaires

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	